



Dijon, le 22 juillet 2021

Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Votre interlocuteur : Noemie Epailly

Téléphone : 0969362050

Réf. du destinataire : 383967346

Dossier : 1 71 06 21 295 010 (UR01)

BRAHIMI AKIM

Objet : AT02/07/21 accord immédiat employeur

Recommandé avec accusé de réception

LP: 2C 163 035 1370 3



000075-01/02-0-0-0 - CEL
DOMAINE A F GROS
1 PL DE L EUROPE
21630 POMMARD



Madame, Monsieur,

Après examen du dossier de votre salarié(e) M BRAHIMI AKIM, nous vous informons que l'accident du 02/07/2021 fait l'objet d'un accord de prise en charge au titre de la législation "accidents du travail".

Conformément à la réglementation en vigueur, les conditions de prise en charge sont réunies :

- la victime ne s'est pas soustraite à votre subordination.
- l'accident est survenu au temps et au lieu de travail.
- l'accident est survenu par le fait ou à l'occasion du travail.
- la lésion est médicalement constatée.
- le lien de causalité entre le fait accidentel et la lésion est avéré.

En conséquence, le caractère professionnel de cet accident est reconnu à compter du 02/07/2021.

Nous vous remercions de bien vouloir, si ce n'est déjà fait, déposer sans tarder le Signalement d'événement DSN (DSN événementielle ' arrêt de travail '), via votre logiciel Paye.

Vous pouvez contester cette décision par courrier, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la présente notification, auprès de la Commission de Recours Amiable de la caisse de MSA en précisant les motifs de votre contestation (articles R.142-1 et R.142-6 du Code de la sécurité sociale).

En revanche, si votre contestation porte sur un motif exclusivement d'ordre médical, vous pouvez contester cette décision dans le délai de deux mois à compter de la présente notification, par lettre recommandée ou déposée contre récépissé, au secrétariat de la Commission Médicale de Recours Amiable (CMRA) (articles R.142-1A III, R.142-8 et suivants, du Code de la sécurité sociale).

Caisse Centrale de la MSA
CMRA nationale
Direction de la Réglementation
Département Santé
19, rue de Paris
CS 50070
93013 BOBIGNY